



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



LES PLANEURS DU PAYS DE FAYENCE

Association Aéronautique Provence Côte d'Azur Aérodrome

254 Chemin de l'Aérodrome Nord

83440 FAYENCE-TOURETTES

Téléphone : 33 (0)4 94 76 00 68

e-mail : contact@aapca.net

Site : <https://www.aapca.net/>

Championnat de France de Voltige Planeur

FAYENCE - TOURETTES

mardi 1^{er} juillet au dimanche 6 juillet 2025

Cette compétition est organisée sous l'égide de la FFVP par les Planeurs du pays de Fayence et se déroulera sur l'aérodrome de Fayence - Tourettes. Une période d'entraînement est prévue à partir du samedi 28 juin 2025.

Cette compétition est ouverte à tous les pilotes voltigeurs détenteurs de la Qualification Voltige Avancée sur planeur sans puissance motrice.

Toutes les épreuves se dérouleront selon les règles de la catégorie Advanced.

Cette compétition attribuera le titre de Champion de France de voltige Planeur 2025. Elle s'inscrira également dans le processus de recrutement de pilotes pouvant intégrer le Collectif Fédéral Voltige 2026.

Les programmes seront construits pour pouvoir être volés en toute sécurité sur les planeurs de type SZD59 (cf. §5).

Un parrainage des nouveaux arrivants à la compétition est mis en place, un pilote expérimenté en compétition parrainant un nouvel arrivant.

I INSCRIPTIONS ET DROIT D'ENTREE

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Planeurs du Pays de Fayence par email :

contact@aapca.net

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site des Planeurs du Pays de Fayence :

<https://www.aapca.net/>

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 50 € pour les plus de 25 ans
- 35 € pour les moins de 25 ans



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



Les remorqués concours (1250 m QFE) seront facturés au tarif de **70€**

II HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Hébergement :

Il est possible de camper sur l'aérodrome.

Un hébergement est possible dans les locaux de l'aérodrome, dans la limite des places disponibles.

Contactez l'aéro-club : contact@aapca.net

Restauration :

Un restaurant est présent sur place.

III BRIEFING

Briefing d'ouverture : mardi 1^{er} juillet 2025, à 18 h 00, en présence des juges.

La présence de tous les concurrents est indispensable.

Ce briefing portera sur les conditions de vol, les épreuves, la sécurité, le règlement.

Le règlement applicable à la compétition est celui de la FAI : Code Sportif, section 6, Part 2 (Glider Aircraft), Version 2025 V1 Effective :

https://www.civanews.com/wp-content/uploads/Section6_Part2_v2024-v1.pdf

Toutes consignes particulières données lors d'un briefing seront considérées comme partie intégrante du règlement de la compétition. Au cours de ce briefing d'ouverture :

- nous procéderons au tirage au sort des ordres de passage des concurrents.
- chaque concurrent devra prévoir cinq figures à proposer pour l'établissement des programmes inconnus.
- les concurrents devront remettre leur programme libre comprenant les pages A, B & C lors du briefing d'ouverture en version papier ainsi que la séquence OpenAero <https://openaero.net>

IV VOL DE FAMILIARISATION

Chaque concurrent devra obligatoirement effectuer un vol de familiarisation au plus tard le mardi 1^{er} juillet 2025 au-dessus du cadre (largage à 1250 QFE). Ce vol sera soumis aux mêmes règles de sécurité que les vols de compétition. Au terme des vols de familiarisation l'atterrissage devra être immédiat.

Clôture des vols du mardi 1^{er} juillet 2025 à 17 h 00.

V DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition est ouverte aux planeurs de voltige biplaces en solo et monoplaces :

SWIFT - FOX (Solo) - SALTO - SZD 59A - Pilatus B4 - SZD 54 PERKOZ (Solo)

Chaque concurrent devra, lors de son enregistrement à l'arrivée, présenter aux organisateurs les titres aéronautiques (SFCL/Classe 2) l'autorisant à participer, ainsi que les documents administratifs en cours de validité du planeur et du parachute qu'il utilisera.

La compétition débutera dès le mercredi 2 juillet 2025 sous réserve de dispositions différentes qui pourraient être prises lors du briefing en fonction des circonstances (météo, ...).

Pour valider ce championnat de France, la compétition devra comprendre au moins 1 épreuve valide, volée par au moins 10 pilotes (cf. N.P. 4.4 Règlement des compétitions de voltige planeur).

L'ordre des programmes sera :



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



- 1° Connu
- 2° Inconnu Imposé n°1
- 3° Libre
- 4° Inconnu Imposé n°2, en fonction des conditions météorologiques.

VI PROGRAMME CONNU (EPREUVE 1)

Pour sa composition se reporter au Code sportif CIVA : section 6, Part 2 (Glider Aircraft) version 2025 Chapitre 2.2. Known (programme 1)

Pour commander un catalogue Aresti se reporter à : <http://www.arestisystem.com>

CIVA Known Program 1 Glider Advanced 2025

Les concurrents doivent de préférence concevoir leur propre programme connu mais ils ont le droit d'utiliser celui fourni par un autre concurrent. Ce programme devra être composé de 10 figures.

Ces 10 figures seront les 5 figures publiées par la CIVA pour 2025, les 5 autres figures sont des figures librement choisies par le concurrent. Les 5 figures additionnelles seront tirées du Code sportif Section 6 part 2 (pages 51 à 70) en suivant les indications du chapitre 2.2.

La date limite de réception du programme Known (Connu) est lundi 30 juin 2025.

À adresser, au format OpenAero, par email à : thierry.fraize@ffvp.fr et daniel.perciaux@wanadoo.fr

La somme des coefficients K du programme ne peut excéder 175.

Le programme doit répondre à un format informatique déclaré acceptable par la CIVA ainsi qu'une copie papier.

Advanced glider category

Max total K allowed = 175 §

<p>Fig A 1.2.4.2(14) 9.1.2.2(9) K: 23</p>	<p>Fig B 1.1.6.3(10) 9.11.1.6(7) K: 17</p>	<p>Fig C 8.5.6.1(10) 9.2.3.4(14) 9.1.4.2(6) K: 30</p>	<p>Fig D 8.6.8.3(12) 9.1.3.2(6) K: 18</p>	<p>Fig E 1.1.1.3(2) 9.1.3.2(6) K: 8</p>
--	---	--	--	--

Directives pour les concurrents § 2.2 : <https://www.civanews.com/wp-content/uploads/CIVA-Free-Known-Programme-Guidance-Glider-Aircraft-2025-v1.pdf>

Les figures doivent être celles spécifiées pour la catégorie par la CIVA lors de sa plénière.



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



Les figures peuvent être placées individuellement dans n'importe quel ordre et à n'importe quelle position dans la séquence.

Les figures peuvent être utilisées dans n'importe quelle orientation, c'est-à-dire avec leur direction de départ le long de l'axe principal du box, dans le vent, ou dans le vent opposé, ou sur l'axe secondaire dans les deux sens.

Les figures doivent être utilisées avec leur conception telle que spécifiée par la CIVA, inchangée de quelque manière que ce soit.

Les séquences connues doivent contenir au moins une figure chacune des familles 5 à 8 du catalogue Aresti. (condensé), version planeur, ainsi que deux éléments de tonneau de la famille 9.

Les autres options et exigences sont :

- -Un tonneau virage en roulis intérieur de 90° (Figure No. 2.1.3.1) peut être ajouté.
- -Les éléments de la Famille 9 (tonneaux et vrilles) doivent comprendre au moins :
 - -Un demi-tonneau (Famille 9.1)
 - -Un tonneau à facettes (Familles 9.2, 9.4 ou 9.8).

La somme des coefficients des figures du programme Connu ne devra pas excéder **175 points**. Toutefois, une tolérance de 3 points supplémentaires est accordée ; dans cette hypothèse, 1 point sera retiré du coefficient de chacune des 3 figures les plus cotées du programme choisi.

Le programme Connu peut commencer en vol horizontal ou inversé, mais doit impérativement se terminer en vol horizontal normal.

Les répétitions de figures (avec le même numéro du catalogue Aresti) ne sont pas autorisées, sauf pour les lignes (famille 1.1.1), les tonneaux (famille 9.1) ou lorsqu'elles font partie de combinaisons de figures.

Les répétitions de figures complètes utilisées dans un programme précédent ne sont pas autorisées dans ce programme, sauf pour les figures des familles 5 et 6.

Les concurrents ont l'obligation d'adresser avant le 30 juin 2025 par mail leur proposition sur les 3 formulaires A, B et C, écrits et dessinés à l'encre noire, en version pdf.

Ne pas oublier de spécifier les 5 figures reconnues par les lettres A, B, C, D et E.

Le fichier informatique doit contenir des pages complètes pour les formulaires « A », « B » et « C » ainsi que les colonnes « L » et « R ». Le concurrent est responsable de la mise à jour du logiciel utilisé et doit se conformer au système Aresti (condensé) ainsi que la réglementation de la section 6, partie 2, appendix A telle qu'actuellement modifiée par la CIVA (code sportif 2025).

Tout pilote n'ayant pas soumis sa séquence Known dans le délai, ne sera pas autorisé à participer au Programme 1.

Pour la présentation graphique des séquences de voltige, la CIVA permet l'utilisation de deux formats différents : Formulaires « A », « B » et « C » ou Formulaires « L » et « R ». Le logiciel OpenAero produit des formulaires de séquence dans l'un ou l'autre format.

Le Directeur de la compétition se réserve de droit le refuser un programme libre pour des raisons de sécurité.

Les copies papier seules ne seront pas acceptées.

VII PROGRAMMES INCONNUS (EPREUVES 2 & 4.)

Code Sportif Section 6 Part 2 Chapitre 2.3.3

Pour les programmes 2 et 4, 14 figures seront choisies à partir du code sportif CIVA dans l'annexe A par les pilotes après tirage au sort.

Minimum K pour chaque figure = 10 - Maximum K pour chaque figures = 37

Total K pour les 7 figures : minimum 150, maximum 170.



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



La répétition et le même numéro de catalogue n'est pas autorisée dans un programme à l'exception des familles 1.1.1 et 9.

Les pilotes soumettront des séquences en utilisant les 7 figures officiellement sélectionnées.

Une ou deux figures de liaison de la version actuelle planeur du système Aresti (condensée) doivent être ajoutées. Le facteur K des figures de liaison est de $K=5$ chacune pour deux figures ou de $K=10$ pour une figure. Dans la composition de séquences, les figures peuvent être utilisés à partir de l'un ou l'autre axe. Néanmoins, les figures avec leur entrée et leur sortie sur le même axe doivent conserver leur construction telle que soumise, c'est-à-dire avec la trajectoire de vol de sortie dans le sens de l'entrée ou avec le sens de vol inversé tel qu'initialement dessiné.

Les séquences "Advanced" doivent être terminées en vol horizontal normal.

Les programmes seront communiqués aux concurrents 12 heures avant l'épreuve concernée.

VIII PROGRAMME LIBRE (EPREUVE 3)

Code Sportif Section 6 Part 2 Chapitre 2.3.4

Le programme 3 fait partie des programmes composés à partir des figures choisies par les concurrents (selon le règlement CIVA) et éventuellement de figures de liaison choisies par le Chef Juge.

Valeurs de la somme des coefficients comprise entre : **160<K<180**

Chaque concurrent compose un programme à base de sept figures données par le jury.

Une ou deux figures supplémentaires doivent être ajoutées. Si deux figures ajoutées leur K retenu sera de $K=5$ pour chacune. Si une seule figure est ajoutée sa valeur sera de $K=10$.

À l'exception des restrictions suivantes, toutes les figures du catalogue Aresti (condensé), version planeur, peuvent être pilotées :

- Pas de boucle négative complète. Pas de boucle partielle négative à grande vitesse de plus de 45° (1/8ème de boucle).
- Pas de tonneau virage, sauf le n° de catalogue 2.1.3.1 en tant que figure libre uniquement.
- Pas de tonneau verticalement vers le haut. Pas plus d'1/4 de tonneau verticalement vers le bas.
- Pas de rotation inversée. Pas de tonneau super lent.

Le programme libre peut débuter en vol normal ou inversé. Le concurrent est libre de commencer dans toutes les directions mais le programme doit être terminé en vol normal.

Chaque pilote indiquera au chef juge quel programme il exécutera.

Les programmes seront communiqués aux concurrents 12 heures avant l'épreuve concernée.

IX LIMITE D'ALTITUDE

Les vols devront s'effectuer entre 1200 m et 200 m QFE.

Une pénalité de 70 points sera infligée pour toute figure exécutée totalement ou partiellement entre 200 et 100 m/sol.

Toute figure exécutée en dessous de 100m entraînera la disqualification de l'épreuve voir de la compétition.

Le système HMD validé par la CIVA pour les compétitions 2025 / 2026 sera utilisé.

X CADRE

Il est constitué par une zone clairement définie de 1000 m/1000m.

Des marquages au sol sont installés comme précisé dans le Code sportif, section 6 Part 2 (Glider Aircraft), chapitre 3.4.1.5 page 27.

Il n'y a pas de juge de cadre.



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dvd/eAIP_21_MAR_2024/Atlas-VAC/FR/VACProduitPartieframeset.htm

XI ACCELEROMETRE

Chaque planeur devra être équipé d'un accéléromètre, que le Directeur de la compétition pourra faire calibrer au début de la compétition.

Les limitations sont celles répertoriées dans les manuels de vol des planeurs utilisés.

Toute atteinte des facteurs de charge limite autorisés entraînera pénalité (100 points) ou la disqualification du pilote.

	<i>Pénalité</i>	<i>Disqualification</i>
FOX (Solo)	+ 7.0 / - 5.0	+ 9.0 / -6
SALTO	+ 6.0 / - 4.0	+ 7.0 / - 5.0
SZD 59 Acro	+ 6.0 / - 4.0	+ 7.0 / - 5.3
SWIFT S1	+ 7,0 / - 5,0	+ 10,0 / - 7,5
PILATUS B4	+ 6.0 / - 4.0	+ 7.0 / - 4.7
SZD 54 PERKOZ (Solo)	+ 6,0 / - 4,0	+ 7,0 / - 5,0

XII CONDITIONS MÉTÉO

Les vols ne se dérouleront que dans les conditions minimales suivantes :

- Pas de nuages ni de précipitations dans le box,
- Visibilité minimale 5 km,
- Vent maxi à 700 m : 10 m/s (20 nœuds), et déviation maximale par rapport à l'axe suivant diagramme CIVA
- Pas de fortes turbulences dans le box ($\pm 2g$ à 200 km/h).

XIII APPAREILS RADIO

Les planeurs devront être équipés d'une radio VHF type 8,33 réglée sur la fréquence de sécurité **122,400**. Toutes transmissions au pilote, pendant les épreuves officielles, d'informations qui n'émaneraient pas des officiels, entraînerait sa disqualification.

Tout concurrent participant à la compétition s'engage à respecter in-extenso le présent règlement et les compléments apportés par la commission voltige de la FFVP ainsi que les consignes qui seront apportées lors des briefings.

XIV DIRECTION DE COMPETITION

La Direction de compétition sera assurée par Daniel PERCIAUX.

Le Jugement sera assuré par le Chef Juge Daniel Perciaux, assisté de Madelyne DELCROIX, Thierry FRAIZE, Daniel DEVILLERS, Rémy LOUVEL.

Le scoring sera traité par Thierry FRAIZE.

XV REMISE DES PRIX

REMISE DES PRIX LE SAMEDI 5 JUILLET 2025 A 20H00

La présence de tous les participants est requise.



Championnat de France de Voltige Planeur Fayence – 1^{er} juillet au 6 juillet 2025



LES PLANEURS DU PAYS DE FAYENCE

Association Aéronautique Provence Côte d'Azur Aérodrome

254 Chemin de l'Aérodrome Nord
83440 FAYENCE-TOURRETTES

Téléphone : 33 (0)4 94 76 00 68

e-mail : contact@aapca.net

Site : <https://www.aapca.net/>

2025

FORMULAIRE d'INSCRIPTION à ADRESSER AVANT LE 16 juin 2025

CATEGORIE AVANCÉE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité : Club :

Adresse : Ville :

Pays : Code postal : Email :

Tél portable :

SFCL n° : Validité :

Autorisation voltige Avancée : Date :/...../..... Délivrée par :

Disposez-vous d'un planeur : Oui Non

Type du planeur : Immatriculation : N° concours :

J'arriverai le :

Je logerai sur le camping : Oui Non

Pour l'hébergement en chambre du club, dans la limite des places disponibles.

Je prendrai les repas : **midi** : Oui Non **du soir** : Oui Non

Je règle mon inscription par : Chèque à l'ordre de AAPCA Association Aéronautique Provence Côte d'Azur
 + 25 ans : **50 €** - 25 ans : **35 €**

Je m'engage sur l'honneur à respecter le code sportif, les règles de l'air, le règlement de la compétition que dont je déclare avoir pris connaissance et à aviser l'organisation de tout changement ou toute information complémentaire concernant le présent bulletin avant le jour de la première épreuve.

Je m'engage sur l'honneur à respecter le règlement anti-doping et ne pas m'opposer aux autorités sportives et médicales qui seraient amenées à effectuer un contrôle.

Je m'engage à respecter dans leur intégralité les consignes qui seront données lors des briefings.

Signature :